	DÉFENDEUR		POURSTIVANT	
	DEFENDEUR	5 <u>0.</u>	POURSUIVANT VILLE DE QUEBEC 2., rue des Jardins Québec (Québec)	
	Tick	et number ——	D.D.N.: Cause a* ; Double s* ;	
	Fai des motifs raisonnables de croire	e que le défendeur a commis l'infr <del>action sui</del>	ranto s	
ate of offense —	_			
	Endrot de l'infraction :			
	Phicule / /			
	No. de permis :			
	Jenariculatan /			
	Amende minimale ;			
	( ) Substitut du procuerur gineral, en ( ) Personne autoriore par le procuent ant (on montrierant se qualité)		Date	
	Date at house de agrafication du provincia de constant	OU Surque signifié par : (	Me : Heur : ) Husser ( ) Agest de la paix.	
		AVIS DE RÉCLAMATION		
	Peine réclamée ; \$ +Fri		Montant total réclamé : \$	
	Motifs de la peine plus finte que la pe	ise minimale :		
		minimale est réclamée, et que le défendeur tr il n'est pas tenu de transmettre le montant tota		
	×	401 - 41 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	×	
	VILLE DE QUÉBEC	PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ (Voir instructions au verse)	○ Détacher lei et ○ retourner à l'adresse indiquée au verse.	
	à Catanin distress sons et	in associated obtains	Montant total réclamé : \$	
	All'infraction décrite au constat n° G Coupable	, je sousigné(e) plaide		
	G Coupable, maio je conneste la prine G Non coupable	plus forte réclamée;		
	Signature du défendeux (personne mo	rale, voir verse) Date	5	
	Si nouvelle adresse l'inscrire			